### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

### DATE DE CONVOCATION

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 28

PRESENTS: 18

PROCURATION: 04

VOTANTS: 22

QUESTION N°01

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK CARENE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut foire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mais à compter de sa publication et de sa réception par le tréfet.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1<sup>er</sup> Adjt, Fred REMY 4<sup>ème</sup> Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5<sup>ème</sup> Adjt, José GARNIER 6<sup>ème</sup> Adjt, Annette ALIANE 7<sup>ème</sup> Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2<sup>ème</sup> Adjt, Audrey NEREE 3<sup>ème</sup> Adjt, Martin ANGOLE 8<sup>ème</sup> Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS: VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

### PREMIERE QUESTION

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK CARENE

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur Patrick CARENE conseiller municipal élu sur la liste « Union des Démocrates Pointe-Noiriens » a présenté par courrier en date du 10 avril 2018, reçu en mairie le 12 avril 2018, sa démission au sein du conseil municipal. Monsieur le Préfet de Guadeloupe a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT par courrier en date du 13 avril 2018.

En application de l'article L270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Sabine VALLUET est donc appelée à remplacer monsieur Patrick CARENE au sein du conseil municipal et conformément à l'article L 270 du code électoral, madame Sabine VALLUET est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le conseil municipal

Vu les explications de monsieur le maire

- 1°) Prend acte de l'installation de madame Sabine VALLUET en qualité de conseiller municipal
- 2°) Prend acte du tableau du conseil municipal actualisé, et annexé à la présente délibération qui sera transmis à monsieur le Préfet.

POUR EXPEDITION CONFORME

Christian JEAN-CHARLES

CANTON SAINTE-ROSE 1

### COMMUNE : POINTE/NOIRE

Effectif légal du conseil municipal

29

### TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonetion <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOW ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le liste (en chiffres)
Mains	M	JEAN-CHARLES Christian	05 /02/1951	2014	2748
Premier adjoint	Mme	SEREMES Constance	19/09/1951	2014	2748
Deuxième Adjoint	M	VAIRAC Charles	18/03/1966	2014	2748
Troisième Adjoint	Mme	NEREE Audrey	3/11/1982	2014	2748
Quatrième Adjoint	M	REMY Fred	20/02/1947	2014	2748
Cinquième Adjoint	Mme	PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick	08/07/1958	2014	2748
Sixième Adjoint	м	GARNIER José	26/03/1954	2014	2748
Septéme Adjoint	Mme	ALIANE Annette	27/11/1956	2014	2748
Huitième Adjoint	M	ANGOLE Mentin	04/09/1965	2014	2748
Conseiller Municipal	M	RANCE Elia	20/02/1945	2014	2748
Conseiller Municipal	M	BARTHELEMY Henri	27/01/1946	2014	2748
Conseiler Municipal	Mme	BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande	02/03/1949	2014	2748
Conseiller Municipal	M	GUILLAUME Camille	20/08/1953	2014	2748
Conseiller Municipal	M	PAGESY Jean-Pierre	10/02/1956	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	MORANDAIS Jeannille	27/03/1957	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	SELLIN Ariane	08/11/1958	2014	2748
Conseiller Municipal	м	SEREMES-DAMAL Alain	25/03/1960	2014	2748
Conseiller Municipal	M	PANDOLF Henri	09/07/1962	09/07/1962 2014	
Conseller Municipal	Mme	PHILOGENE Lydie	17/12/1965	1965 2014	
Conseiller Municipal	Mme	DRACON Patricia	18/12/1967	2014	2748
Conseiller Municipal	Mma	JELAINE Myriam	11/01/1969	1/01/1969 2014	
Conseiller Municipal	Mme	SILENE Christiane	03/07/1976	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	VALLUET Sabine	30/05/1971	2014	2748
Conseiller Municipal	м	BIABIANY Onif	19/10/1946	2008	2200
Conseller Municipal	Mme	CARENE épouse ABON Juliette	05/08/1951	2014	2200
Conseiller Municipal	M	ELISABETH Carnille	01/06/1962	2014	2200
Conseiller Municipal	Mme	RAMILLON Nicole	16/11/1959	2014	2200
Conseiller Municipal	M	KAMOISE Albert	06/05/1963	2014	2200
Conseiller Municipal	Mme	JACOB Marie-Nobile	24/12/1975	2014	2200

Cochet de la maine :

Certifié par le maire,

A Pointe-Noire k, 12 juillet 2018

DG52018035

### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

### DATE DE CONVOCATION

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 19

PROCURATION: 04

VOTANTS: 23

QUESTION N'02

### MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutaire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1st Adjt, Fred REMY 4cmc Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5cmc Adjt, José GARNIER 6cmc Adjt, Annette ALIANE 7cmc Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 26me Adjt, Audrey NEREE 36me Adjt, Martin ANGOLE 86me Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS: VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

### DEUXIEME QUESTION

### MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire rappelle au conseil que les commissions municipales ont été mises en place par délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2014.

Suite à la démission de monsieur Patrick CARENE, élu sur la liste « Union des Démocrates Pointe-Noiriens » et membres des commissions suivantes : Animation Communication Sport Culture et Développement Economique, il convient de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE

- 1°) De désigner madame Sabine VALLUET en remplacement de monsieur Patrick CARENE au sein des commissions municipales ci-après :
  - Animation Communication Sport Culture
  - > Développement Economique
- 2°) Le Maire, le Directeur Général des Services, le comptable communal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

June Em JEAN-CHARLES

### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

#### DATE DE CONVOCATION

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 19

PROCURATION: 04

VOTANTS: 23

QUESTION N°03

# DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Sy.MEG

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



La présente délibération peut foire l'objet d'un recours devent le Tribunal Administratif de Basse-Terre dons un délai de deux mais à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1st Adjt, Fred REMY 4structure Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5structure Adjt, José GARNIER 6structure Adjt, Annette ALIANE 7structure Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2cms Adjt, Audrey NEREE 3cms Adjt, Martin ANGOLE 8cms Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS: VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

### TROISIEME QUESTION

### DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Sy.MEG SUITE A LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la démission de monsieur Patrick CARENE nécessite son remplacement au sein du conseil d'administration du Sy.MEG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33,

Vu la délibération portant l'installation du nouveau conseiller municipal, le maire propose :

- Monsieur Alain SEREMES-DAMAL en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration du Sy.MEG
- Madame Sabine VALLUET en qualité de suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE

- 1°) De désigner monsieur Alain SEREMES-DAMAL en qualité de titulaire et madame Sabine VALLUET en qualité de suppléant au sein du conseil d'administration du Sy.MEG.
- 2°) Dit que la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du Sy.MEG est désormais :
  - <u>Titulaires</u>: Christian JEAN-CHARLES Alain SEREMES-DAMAL
  - Suppléants : Camille GUILLAUME Sabine VALLUET
- 2º) Le Maire, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

PELGEE Stian JEAN-CHARLES

DG54018037

### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

### DATE DE CONVOCATION

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 19

PROCURATION: 04

VOTANTS: 23

QUESTION N°04

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL APPROUVANT LE
MONTANT FINAL DE
L'OPERATION
« RECONSTRUCTION DES
ECOLES DE BAILLARGENT »
TRANSFEREE A LA REGION
GUADELOUPE EN MAITRISE
D'OUVRAGE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire fobjet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1st Adjt, Fred REMY 4thms Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5thms Adjt, José GARNIER 6thms Adjt, Annette ALIANE 7thms Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 26ms Adjt, Audrey NEREE 36ms Adjt, Martin ANGOLE 86ms Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS: VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

### **QUATRIEME QUESTION**

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPPROUVANT LE MONTANT FINAL DE L'OPERATION « RECONSTRUCTION DES ECOLES DE BAILLARGENT » TRANSFEREE A LA REGION GUADELOUPE EN MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2017, confiant à la Région Guadeloupe la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la « reconstruction des écoles de Baillargent » et dont la SEMSAMAR a une convention de mandat.

Il précise qu'à cette occasion, le conseil municipal avait arrêté le coût de l'opération à 4.494.153,00 €

Il s'avère qu'après rectification et évaluation définitive, il convient de modifier l'évaluation de départ et d'arrêter le montant de l'opération à 5.125,565 € HT conformément à l'actualisation réalisée et annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal

Ouī l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

#### DECIDE

- 1°) D'arrêter le montant de l'opération de reconstruction des écoles de Baillargent portée par la Région en maitrise d'ouvrage à 5 125 565.00 euros HT.
- 2°) D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.
- 3°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

Christian JEAN-CHARLES

### **COMMUNE DE POINTE-NOIRE**

### RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE BAILLARGENT A POINTE NOIRE

MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	
4 011 025	340 937	4 351 962	
20 000	1 700	21 700	
152 471	12 960	165 431	
228 859	19 453	248 312	
1 270 286	107 974	1 378 260	
488 032	41 483	529 515	
94 918	8 068	102 986	
188 800	16 048	204 848	
		12 087	
		97 295	
		193 421	
The state of the s		42 617	
To be a second or second o		330 258	
		157 142	
Ol/wished street		132 927	
Mark Control of the C		27 125	
		659 216	
	70707	48 825	
15 000		40 023	
250,000		271 250	
The state of the s	The state of the s	383 469	
	The Control of the Co	383 469	
The state of the s	100000000	125 860	
-	The second secon	27 125	
*************************	20,000	54 250	
	1,777		
	The second secon	44 485	
The second secon		217 000 27 125	
10000000		184 568	
270 209	14437	104 308	
C 125 565	425 623	F FF1 330	
3 163 303	435 673	5 561 238	
MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	
The state of the s	144		
The state of the s		1 180 156	
The state of the s		1 050 598	
The state of the s		1 164 811	
The second secon		1 000 000	
/30.000		730 000	
	4 011 025 20 000 152 471 228 859 1 270 286 488 032	### ### ### ### ### ### ### ### ### ##	



### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

#### DATE DE CONVOCATION

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 19

PROCURATION: 04

VOTANTS: 23

QUESTION N'05

### 42 BENEFICIAIRES DE LES A GUYONNEAU

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mais à compter de sa publication et de sa réception par la Préfet.

### JG52018039



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1et Adjt, Fred REMY 4ème Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5ème Adjt, José GARNIER 6ème Adjt, Annette ALIANE 7ème Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB.

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC Zeme Adjt, Audrey NEREE 3eme Adjt, Martin ANGOLE 8eme Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON.

PROCURATIONS: VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH.

ASSISTAIENT A LA REUNION: PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

### QUATRIEME QUESTION

### CESSION DE PARCELLES AUX 42 BENEFICIAIRES DE L.E.S A GUYONNEAU

En 1993, 42 logements évolutifs sociaux (L.E.S) ayant pour assiette un terrain communal sis au lieu-dit Guyonneau ont été réalisés par la société « QUEBEC GUADELOUPE ».

Ce terrain, selon une délibération du conseil municipal du 19 juin 1992, a été mis à disposition de

ladite société après un désistement de la SIG, opérateur initialement pressenti.

La commune a ainsi, confié à la société « QUEBEC GUADELOUPE » la réalisation complète de l'opération du lotissement résidentiel à vocation sociale.

Les constructions, elles, ont été subventionnées sur la base de financements croisés, à verser à l'opérateur selon les modalités suivantes :

- une participation du conseil général de la Guadeloupe représentant 50 000 francs attribués à chacun des 42 bénéficiaires, par délibération du 3 juin 1993;
- une subvention globale de 5 333 300 francs de l'Etat, selon l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992, destinée à la construction des logements.

Les constructions ainsi que le terrain d'assiette ont fait l'objet d'attribution au profit des 42 bénéficiaires sans mention de prix.

Dans le cadre de la régularisation foncière de ces occupations de terrains communaux, jusque-là non formalisées, le conseil municipal a, par délibération du 12 avril 2018, autorisé monsieur le maire de Pointe-Noire à procéder à la vente de 74 lots situés au lieu-dit Guyonneau, dont les terrains d'assiette des 42 L.E.S précités, au nom et pour le compte de la commune selon l'estimation des domaines en lien avec l'Etablissement Public Foncier de la Guadeloupe (EPF), soit trente euros (30 €) le m².

Eu égard à des discussions en date des 19 et 20 juin 2018, un collectif représentant les occupants concernés par cette opération a été reçu par monsieur le maire de Pointe-Noire le 20 juin 2018.

Les discussions menées ont abouti à une proposition de cession, aux 42 bénéficiaires concernés, des parcelles supportant leurs habitations au prix d'un euro (1 €).

Ce montant est motivé par plusieurs éléments :

- la mise à disposition du terrain d'assiette des 42 constructions par la municipalité de l'époque à « QUEBEC GUADELOUPE »;
- l'attribution de subvention de l'Etat pour la construction des 42 L.E.S selon l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992 (pour un montant de 5 333 300 francs);
- l'attribution de subventions par le conseil départemental par délibération du 3 juin 1993 (pour un total de 2 100 000 francs)

Ces derniers devront néanmoins s'acquitter des frais liés à l'établissement et à la publicité foncière des actes de vente à leur bénéfice auprès de l'EPF, en charge de ce dossier.

Le conseil est invité à délibérer sur la cession, aux 42 bénéficiaires de L.E.S concernés financés par l'Etat et le conseil général ou à leurs ayant droit, les parcelles supportant leurs habitations au prix d'un curos (1 €).

### Le conseil municipal

Considérant l'exposé du maire

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres

Article, 1: D'approuver la vente au prix de un euro (1 €) chacun eu égard aux motifs exposés, des terrains communaux servant de terrains d'assiette des 42 L.E.S, réalisés par la société « QUEBEC GUADELOUPE, situés à Guyonneau Pointe-Noire, au bénéfice de leurs attributaires ou ayant droit qui s'acquitteront des frais liés à l'établissement et à la publicité foncière des actes de vente auprès de l'Etablissement Public Foncier en charge de ce dossier.

Article. 2: D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

\*Christian JEAN-CHARLES